

Séance du 7 juin 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -
Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL

ABSENTS :

EXCUSES : Sonia MAUREL - Séverine CELLE - Lionel PEYRELONG - Jean-
Baptiste SANGLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Achat des parcelles AB 3 ; 4 ; 5 et 6 sises sur la commune de Fay-sur-Lignon à Mme CHATEGNIER Eliane

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal, que pour créer un accès au réservoir d'eau potable de Roffiac, il serait judicieux d'acheter les parcelles cadastrées AB 3 ; 4 ; 5 et 6 sises sur la commune de Fay-Sur-Lignon d'une superficie totale de 6 992 m² à Mme CHATEGNIER Eliane. Mme CHATEGNIER est d'accord pour vendre ces parcelles pour un montant de 1 600 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **donne son accord** pour acheter les parcelles cadastrées **AB 3 (4 611 m²) ; 4 (408 m²) ; 5 (1 501 m²) et 6 (472 m²)** sises sur la commune de Fay-Sur-Lignon à **Mme CHATEGNIER Eliane** d'une superficie totale de **6 992 m²** pour un montant total de **1 600 euros**.
- **précise** que les frais relatifs à la vente seront à la charge de la commune ;
- **désigne** la Société ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission ;
- **autorise** Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous les documents relatifs à cette opération ;
- **désigne** Monsieur DEFAY André, 1^{er} adjoint pour représenter la commune et signer les actes au nom et pour le compte de celle-ci.

Fait et délibéré en Mairie

le 7 juin 2024

Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240607-24_06_013-DE
Reçu le 20/06/2024